

## CHAPITRE III

## De la Réserve du précieux sang

Dans une brochure publiée en 1858 (1), j'avais avancé que, dans les premiers siècles et même au moyen âge, on avait quelquefois réservé l'Eucharistie sous l'espèce du vin. Un anonyme, aussi savant que courtouis, M. YZ, en rendant compte de cet opuscule dans les *Précis historiques de Belgique*, a remarqué « que cette opinion a été renversée par Bossuet de fond en comble, surtout dans sa *Défense de la tradition sur la communion sous une espèce* », et il a reproduit les arguments de l'illustre controversiste. Dans une réponse adressée au R. P. Terwercoren (2), directeur des *Précis historiques*, j'ai montré pourquoi, sur ce point comme sur bien d'autres, je ne partage pas l'avis de Bossuet, ni des écrivains qui, comme Bellotte, dom Martène, Pellicia, Selvaggio et beaucoup d'autres, affirment qu'on n'a jamais nulle part réservé l'Eucharistie sous l'espèce du vin. Les études que j'ai faites depuis n'ont pu que me confirmer dans mon sentiment, et je me trouve obligé de donner quelque développement à une thèse qui contredit l'opinion généralement admise. Je la formule ainsi : 1° les premiers fidèles ont parfois emporté l'espèce du vin dans leurs demeures ; 2° les malades ont quelquefois communiqué sous l'espèce du vin, à des heures qui ne coïncidaient point avec la célébration des saints Mystères ; 3° par conséquent, l'espèce du vin a dû être conservée, à certaines époques, dans quelques églises.

Saint Grégoire de Nazianze nous apprend que sa sœur Gorgonie, pour obtenir la guérison de ses maux, « mêla avec ses larmes les symboles du corps ou du sang de Notre-Seigneur qu'elle avait en sa possession (3) ». Bossuet fait remarquer que la conjonction alternative ou, dont se sert saint Grégoire, montre qu'il ne savait lequel des deux, du corps ou du sang, elle avait en son pouvoir, l'ordinaire étant

(1) *Essai hist. et lit. sur les ciboires*, p. 5.

(2) *A-t-on réservé le précieux sang dans les siècles primitifs et au moyen âge?* Paris, 1850, in-8°.

(3) *Orat. IX* in Gorgonia sorore.

de ne garder que le corps (1) ; — qu'il a voulu exprimer une chose libre et indifférente, c'est-à-dire qui pouvait être aussi bien d'une façon que d'une autre, sans qu'il importât en rien de s'en informer d'avantage (2). Cet argument condamne assurément l'adversaire de Bossuet, le ministre de la Roque, qui soutenait que les deux réserves étaient inséparables : mais il favorise complètement mon opinion. Si saint Grégoire a considéré comme chose libre et indifférente que les fidèles conservassent chez eux la sainte Eucharistie soit sous l'espèce du pain, soit sous celle du vin, c'est que ce dernier mode de réserve n'était point insolite et n'était nullement proscrit par l'Église.

On lit dans la Vie de saint Basile, faussement attribuée à Amphiloque, qu'un Juif, s'étant mêlé parmi les fidèles réunis à l'église, reçut de la main du célébrant le corps et le sang de Jésus-Christ et qu'il emporta dans sa maison les restes de l'un et de l'autre (3). Rien de plus positif que ce texte : Bossuet n'en conteste pas la valeur. Il se borne à dire que ce fait est exceptionnel. Les Protestants sans doute avaient tort d'en tirer une conséquence trop générale ; mais j'ai le droit d'en conclure que la coutume de n'emporter que l'espèce du pain dans les demeures particulières subissait parfois des exceptions.

Saint Jean Chrysostome, dans une lettre adressée au pape saint Innocent, se plaint des violences exercées par les Païens sur sa personne et dans son église. « Vers le soir du samedi saint, lui écrit-il, une nombreuse troupe de soldats se jeta dans l'église ; ils chassèrent le clergé qui était avec nous... Ayant pénétré jusqu'au lieu où les choses saintes étaient réservées, *ἐβλάτε αὐτοὺς ἀπέλαυνον*, ils virent tout ce qui était dedans ; et, dans un si grand désordre, le sang très saint de Notre-Seigneur fut répandu sur leurs habits (4). »

Baronius, le cardinal Bellarmin, J. B. Thiers, Dom Chardon concluent de ce passage qu'à Constantinople le précieux sang était réservé. Bossuet a combattu leur opinion. Il suppose que *vers le soir* signifie minuit, que saint Jean Chrysostome venait de célébrer les saints Mystères, qu'il se préparait à baptiser ses trois mille néophytes, et que le précieux sang qui fut renversé fut celui qu'il venait de consacrer et qu'il avait réservé pour la communion des nouveaux baptisés. Cette explication ne saurait être admise. L'irruption eut lieu alors que les

(1) *Traité de la communion sous les deux espèces*, ch. iv, 3<sup>e</sup> coutume.

(2) *Défense de la tradition sur la communion sous les deux espèces*, ch. xxiii.

(3) *Vita Basilii*, c. vii.

(4) *Epist. ad Innoc. pap.*, n. 3.

Catéchumènes étaient sur le point d'entrer dans les fonts sacrés, pour y recevoir le sacrement de la régénération : or, le baptême s'administrait toujours avant la célébration des saints Mystères. Le précieux sang avait donc été réservé tout au moins depuis le jeudi saint, puisque l'on ne consacrait point aux offices du vendredi ni du samedi saint. C'est là une véritable réserve, quand bien même elle n'aurait duré que deux ou trois jours. Je n'ai jamais prétendu que l'espèce du vin ait été conservée fort longtemps. On devait en craindre l'altération et ne pas exposer le plus saint des Mystères aux outrages du temps.

Saint Ambroise écrivait les paroles suivantes à l'évêque de Côme : « Tu quoque cum ingredieris secundum tabernaculum quod dicitur Sancta Sanctorum, facito nostro more ut nos quoque tecum inducas... Ibi sancta Testamenti unidique auro tecta, id est doctrinæ Christi... Ibi doliium aureum habens manna, receptaculum scilicet spiritualis alimentæ (1). » La plupart des commentateurs considèrent ce baril d'or comme un vase eucharistique où était réservé le précieux sang. Le R. P. Cahier, sans être aussi affirmatif, incline néanmoins vers cette opinion : « Saint Ambroise, dit-il (2), écrivait à l'évêque de Côme et l'exhortait à une vie sanctifiée par la prière ; il ne serait donc pas surprenant qu'il l'engageât à chercher l'esprit de science et de piété en présence de Jésus-Christ caché sous les voiles du Sacrement. Cependant, pour ne rien exagérer, j'avoue que cette intention ne me paraît pas certaine. »

Jacques d'Édesse dit qu'on peut réserver le précieux sang pour le lendemain, en faveur de ceux qui communient en viatique et de ceux qui restent à jeûner jusqu'au soir (3).

Saint Grégoire le Grand nous dit que Maximien, plus tard évêque de Syracuse, se rendant à Rome avec plusieurs frères, fut assailli par une violente tempête. « Dans cette extrémité, dit ce pape (4), ils se donnèrent le baiser de paix, reçurent le corps et le sang du Rédempteur et se recommandèrent à Dieu, afin qu'il daignât recevoir leur âme dans sa miséricorde, pendant qu'il livrait leur corps à la mort. » Bossuet suppose que saint Maximien a pu dire la messe sur le vaisseau ;

(1) *Epist. ad Felice*, t. II, p. 763.

(2) *Mélanges d'arch.*, t. II, p. 54.

(3) Relinquitur autem calix aut propter infirmos in mortis articulo constitutos, quos viaticum sumere oportet antequam decedant, aut propter jejunos qui ad profundam usque vesperam jejulant. *Resol. vii, ap. Denzinger, Rit. orient.*, t. I, p. 88 ; Lamy, *De Syror. fide*, p. 181 et 216.

(4) *Dial.*, l. III, c. xxxvi.

c'est là une hypothèse inadmissible par une tempête aussi terrible. *Le sang du Rédempteur* devait donc être une réserve du précieux sang.

On lit dans la Vie de saint Anchaire qu'une pieuse Suédoise, nommée Frideburge, voyant partir sans espoir de retour le missionnaire qui lui administrait la communion, garda du vin consacré et avertit sa fille de le lui administrer en viatique, quand elle approcherait de sa dernière heure (1).

Sainte Odile, abbesse de Hohenbourg, sentant sa dernière heure arriver, se fit porter dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, y convoqua toutes ses religieuses et demanda à recevoir les Sacrements. L'auteur de sa biographie nous dit qu'elle se fit apporter un calice dans lequel on conservait le précieux sang de Jésus-Christ et qu'elle se communia elle-même, ce qui donna lieu à quelques légendaires, des x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, d'ajouter qu'un ange lui avait apporté ce calice du Ciel (2).

Au xi<sup>e</sup> siècle, saint Pierre Damien remarque que l'on réservait le corps et le sang de Jésus-Christ pour communier les malades sous les deux espèces (3).

Le quatrième Concile de Tours, en parlant des malades qui tombent en frénésie, s'exprime en ces termes : « *Reconcilietur per manus impositionem et infundatur ori ejus Eucharistia*. Dira-t-on que ce canon constate seulement l'usage où l'on était de tremper l'hostie dans du vin ordinaire, quand les malades ne pouvaient avaler l'espèce du pain ? Cette traduction n'est-elle point bien contestable ? Voici du reste un autre texte qui ne se prête nullement à une double interprétation. C'est un passage d'un ancien Rituel syriaque qui porte ce titre : *Brevissimus ordo pro eis qui morti proximi sunt* (4). Quand un néophyte est en danger de mort, y est-il dit, le prêtre le baptise, l'oint du saint-chrême et fait tomber goutte à goutte le précieux sang dans sa bouche. — *Tum baptizat, et signat chrismate, et stillat sanguinem in os ejus*. — On me dira peut-être que cette infusion du précieux sang ne se faisait qu'immédiatement après la célébration des saints Mystères et que l'on ne peut rien en inférer en ce qui concerne la réserve de l'espèce du vin : mais cette supposition n'est-elle pas toute

(1) Pertz, *Monum. german.*, t. II, p. 683.

(2) Mabillon, *Act. sanct. Ben.*, scs. III, part. II.

(3) *Opusc. XLVII*.

(4) Assémani, *Biblioth. orient.*, p. 307.

gratuite et de quel droit distinguerions-nous, là où le texte ne distingue point ?

J'admets que *presque toujours*, lorsqu'on communiait les malades sous l'espèce du vin, on la leur portait au sortir de la messe et que souvent même, pour plus de commodité, on célébrait le Saint-Sacrifice dans la chambre du malade (1). J'admets encore que le plus ordinairement ceux qui se faisaient transporter à l'église, en cas de maladie, choisissaient l'heure du Saint-Sacrifice. Mais je me demande si le choix de cette heure était toujours possible; et lorsque, sans désignation d'heure, il est dit que saint Benoît, saint Omer, saint Volfème, évêque de Sens, saint Grégoire, évêque d'Utrecht, etc., se firent porter dans l'église au moment de rendre l'âme, pour y recevoir le corps et le sang du Sauveur, je ne puis supposer que ce fut toujours pendant la célébration des saints Mystères, et, si ce fut à une autre heure, comment ces saints personnages ont-ils pu recevoir le précieux sang, s'il n'était pas réservé dans l'église ?

L'auteur de la vie de saint Arnould (2), lequel vivait au XI<sup>e</sup> siècle, nous dit que cet évêque de Soissons, « le vingt et unième jour de sa maladie, reçut *sur le soir* avec beaucoup de dévotion le corps et le sang de Notre-Seigneur ». Ici l'époque de la journée est bien précisée et ne peut pas laisser de doute sur la réserve du précieux sang.

Les anciennes Coutumes du monastère de Farfa, en Italie, publiées par Dom Martène, contiennent cette prescription : « *Mox ut anima ad exitum propinquare visa fuerit, communicandus est homo ipse corpore et sanguine Domini, etiam si ipsa, die comederet* (3). » Ainsi donc on devait donner le corps et le sang de Notre-Seigneur au malade, aussitôt qu'il tombait en agonie, n'importe à quelle heure du jour ou de la nuit. Comment aurait-on pu exécuter cette prescription, si le précieux sang n'avait pas été conservé dans l'église de Farfa ?

M. Y. Z., mon honorable critique des *Précis historiques*, a supposé que j'émettais une opinion nouvelle. A vrai dire, cela ne m'aurait nullement effrayé; car je l'ai fait bien plus d'une fois, me préoccupant davantage de la vérité des faits que de ce qu'on appelle le sentiment commun. J'avoue même que je n'aurais peut-être pas entrepris cette *Histoire des Sacraments*, si je n'avais cru pouvoir y dire beaucoup de choses nouvelles. Mais, dans le cas présent, il n'y a de ma part aucune

(1) Bolland., 22 jan., *Vita S. Paulini*.

(2) Surius, 15 aug.

(3) *De antiq. monach. rit.*, l. V, c. ix, p. 760.

innovation. Un certain nombre d'archéologues et de théologiens, sans traiter à fond cette question, avaient, en passant, émis la même opinion que moi. Je vais en fournir la preuve.

« Il est constant, dit Dom Chardon (1), que pour l'ordinaire on ne réservait dans les maisons particulières que l'espèce du pain : celle du vin, outre le danger de l'effusion, n'étant point de nature à se conserver longtemps et déceimment en si petite quantité. » Le docte Bénédictin, en constatant l'usage *ordinaire*, admet par là même l'existence des exceptions.

J. B. Thiers (2) dit en parlant du baptême des enfants : « C'est pour cela que l'on réservait anciennement l'Eucharistie sous les espèces du vin. »

Baronius dit que « on avait coutume de conserver l'Eucharistie, non seulement sous l'espèce du pain, mais encore sous les deux espèces (3). »

« Ce n'était point seulement, dit M. l'abbé Barraud (4), lorsqu'ils donnaient le Viatique, après avoir célébré la sainte messe, que les prêtres portaient avec eux la sainte Eucharistie sous les deux espèces, ayant réservé pour cela une partie du vin qu'ils avaient consacré pendant le Sacrifice même, ou en en ayant du moins imbibé la sainte hostie. »

Le R. P. Cahier s'occupe des *dolium* à propos d'un ivoire sculpté de la collection de M. Carrand : « Lorsqu'avant le XII<sup>e</sup> siècle, dit-il, on réservait le Saint-Sacrement, même sous l'espèce du vin (ce qui n'a plus lieu dans l'église latine depuis longtemps), un barillet d'or ou d'argent était franchement le vase le mieux approprié à une destination aussi délicate. Sa forme, outre qu'elle indiquait assez clairement le contenu, prêtait à une fermeture exacte qui pût prévenir tout accident d'effusion dans le transport. Nous en conservons encore le souvenir dans les cérémonies de plusieurs messes solennelles, où l'on présente à l'offertoire des barils de vin, dorés et argentés (5). »

M. l'abbé Godard (6) dit : « Tant que subsista l'usage de donner la communion sous les deux espèces, on réservait souvent l'une et l'autre,

(1) *Hist. des Sacrem.*, t. II, p. 168.

(2) *Traité de l'Expos. du S. Sacrement*, t. I, l. I, ch. II.

(3) *Annal. eccl.*, t. V, ann. 404, n. 32.

(4) *Bullet. monum.*, t. XXIV, p. 410.

(5) *Mélanges d'arch.*, t. II, p. 35.

(6) *Cours d'archéol. sacrée*, t. II, p. 253.

dans les principales églises, afin de pouvoir donner le Viatique aux mourants. »

Peu de théologiens ont émis leur opinion sur la question que nous traitons. Quelques uns ont pensé qu'on n'a jamais réservé l'Eucharistie sous l'espèce du vin. D'autres favorisent notre opinion, en disant que *communément, ordinairement*, les fidèles n'emportaient dans leur demeure que le corps de Notre-Seigneur (1).

Le savant l'Aubespine (2), évêque d'Orléans, dit à ce sujet : « Comment pourrait-on prouver qu'il ait été permis aux laïques de porter l'Eucharistie dans leurs maisons sous l'espèce du pain et qu'il ne leur eût pas été permis de la porter sous l'espèce du vin ? »

Je crois être en droit de conclure que, dans les siècles primitifs de l'Église et durant une partie du moyen-âge, le précieux sang a été parfois conservé, dans certaines églises, principalement pour la communion des enfants nouvellement baptisés, pour les malades qui ne pouvaient point consommer l'espèce du pain et pour ceux qu'on communiait sous les deux espèces. Cet usage disparut au XIII<sup>e</sup> siècle, car Innocent III, dans son *Traité des Mystères de la Messe*, dit formellement que l'Eucharistie ne doit être réservée que sous la seule espèce du pain.

(1) Non est credibile duplicem speciem *semper* fuisse concessam vel deportandam domum vel a monachis in solitudinis recessus, vel a peregrinantibus in remotissimas regiones. Claudius Frassen, *Scotus academicus*, t. IV, p. 576. — Sub ea igitur specie communicabant fideles domi quæ illis secum deferenda tradebatur: atqui *communiter et ordinariè* non nisi panis species, non autem vini, illis tradebatur. Gabriel Musson, *Lect. theolog. de sacram.*, t. III, p. 504.

(2) *Observat.*, l. IV, De communionè laicorum.

## CHAPITRE IV

### Des lieux affectés à la réserve de l'Eucharistie

#### ARTICLE I

##### Des sacraires et pastophores

Les vases sacrés et le saint Viatique furent d'abord conservés dans des édifices attenants à l'église et offrant quelque ressemblance avec nos sacristies ou parfois avec nos chapelles absidales. C'était ordinairement de petites pièces situées près du chœur, n'ayant pas d'issue sur l'extérieur, mais s'ouvrant sur l'église par une porte étroite et bien ferrée. Tels sont les édifices qu'on voit encore aujourd'hui dans les cathédrales de Carcassonne et de Châlons-sur-Marne.

Les Grecs donnaient à ces annexes le nom de *pastophores* (de *παστός*, lit nuptial, et *ἔρση*, je porte). Saint Jérôme (1) explique le sens de cette dénomination, en disant que notre divin Sauveur, dans le sacrement eucharistique, est véritablement l'époux de l'Église et de nos âmes. C'est pour la même raison qu'on donnait à ces édifices le nom de *βλῆθος* (chambre nuptiale). Les *Constitutions apostoliques* (2) ordonnent de les construire du côté de l'Orient.

Ils sont désignés en latin sous les noms de *sacrarium, secretarium, oblationarium, paratorium, diaconicum, episcopium*. Remarquons toutefois que ces diverses expressions n'ont pas toujours la même signification. Le *secretarium* était une salle où s'assemblaient l'évêque et son clergé et qui leur servait de sacristie; l'Eucharistie y était rarement conservée. Le *diaconicum* ou *oblationarium*, bâtiment également annexé à la basilique, servait à contenir les habits sacerdotaux,

(1) *In cap. XL Ezech.*

(2) *Lib. II, c. LVII.*

les livres liturgiques, les vases sacrés et les oblations des fidèles ; on y réservait parfois les saintes espèces (1). Le *sacrarium* était plus spécialement destiné à la réserve eucharistique : dans les premières basiliques latines, ce local était pratiqué dans l'abside collatérale droite. Plus tard, et surtout dans les petites églises, on ne construisit ordinairement qu'une seule pièce pour les divers usages que nous venons énumérer, et on lui appliqua le nom de *sacrarium*. Ce terme était déjà usité dans la langue du paganisme ; les Romains appelaient ainsi les chapelles domestiques qu'ils construisaient dans leurs maisons en l'honneur d'une divinité quelconque. Nous voyons apparaître ce mot, pour la première fois, avec le nouveau sens chrétien, dans une épître de saint Clément qui recommande aux diacres de veiller à ce que les fragments d'hosties, conservés dans le sacraire, restent à l'abri de toute corruption (2).

Le sacraire de l'église de Nole portait cette inscription due à saint Paulin :

*Hic locus est veneranda penus quo conditur et quo  
Promitur alma sacri pompa ministerii* (3).

Le Pape Léon IV ordonna que le saint Viatique fut toujours conservé dans les sacraires (4). Cet usage a été suivi par un certain nombre d'églises, dans le cours du moyen-âge ; mais il était rare que le sacraire fut une pièce distincte de la sacristie.

Nous devons faire remarquer qu'il est souvent difficile de déterminer la véritable signification du mot *sacrarium*, dans les textes du moyen âge. Il n'a pas seulement le sens liturgique des premiers siècles, mais il signifie aussi *sacristie, oratoire, chapelle, sanctuaire, piscine*, et même les armoires eucharistiques dont nous allons parler.

## ARTICLE II

### Des armoires eucharistiques

Dans les premiers siècles et dans le cours du moyen-âge, le saint Viatique était souvent réservé dans une niche ou armoire creusée

(1) Paulin. Nol., *Epist. XII.*

(2) *Epist. XII ad Jacobum.*

(3) Paulin. Nol., *Epist. ad Sever.*

(4) *Ut in sacraio Eucharistia Christi propter infirmos non desit. in Decret.*

derrière l'autel ou à l'un de ses côtés, ou bien encore dans l'épaisseur d'un pilier du sanctuaire, ordinairement du côté de l'Évangile. Cette niche, fermée d'une porte et munie ou non d'une tablette s'appelait *armarium, armariolum, armatrium, conditorium, custodia, fenestella, repositorium, sacrarium, tabernaculum, etc.*

Ces armoires étaient usitées dans les églises grecques des premiers âges. Saint Jean Chrysostome les mentionne, en disant : « Cette armoire (*αβόζου*) est bien plus précieuse que ne le sont toutes les autres ; elle ne renferme pas de riches atours, mais elle contient la grâce et la miséricorde du Seigneur (1). »

S'il fallait s'en tenir à la version donnée par quelques savants d'un canon du deuxième concile de Tours, tenu en 567 (2), il en résulterait que cette assemblée aurait prescrit de ne plus placer l'Eucharistie dans une armoire, mais de la suspendre sous la croix du *ciborium*. Même en adoptant cette interprétation, il faudrait convenir que cette prescription n'a point fait disparaître l'usage des armoires eucharistiques.

Dans un certain nombre d'anciennes églises, surtout en Lorraine, on remarque extérieurement, à l'abside, un *oculus*, garni de deux barreaux croisés, pratiqué à environ 1 mètre 80 centimètres du sol. Après avoir traversé le mur de part en part, cette ouverture aboutit intérieurement à une petite niche, parfois en forme de dais, garantie par des croisillons en fer ou bien par des sculptures à jour. On y plaçait la réserve eucharistique. *L'oculus* était percé dans une direction telle, que de l'extérieur on pouvait apercevoir la lumière de la lampe qui brûlait devant le Saint-Sacrement (3).

Les armoires eucharistiques n'étaient point toujours creusées dans la maçonnerie ; c'étaient parfois de simples meubles portatifs, placés près de l'autel. Leur décoration consistait dans la disposition des ferrures et dans les peintures qui recouvraient les panneaux. Ce ne fut guère qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle que ces armoires furent ornées de sculptures. Il est fort probable que plusieurs des bahuts qui sont actuellement relégués au fond des sacristies ont servi jadis à cet usage.

(1) *Homil. XXXIII in Matth.*

(2) Voici ce texte : *Ut corpus Domini in altari, non in imaginario ordine, sed sub titulo crucis componatur. Crabbe a lu dans un manuscrit non in armario ordine. Claude de Vert, Bingham, M<sup>re</sup> Barbier de Montault, M. G. Rohault de Fleury ont adopté cette dernière version.*

(3) *Annal. archéol.*, t. X, 5<sup>e</sup> livr. ; *Bulletin monum.*, t. XVI, p. 499 ; *Bulletin de la Soc. des antiq. de France*, 1885, p. 188.

Les armoires mobiles furent longtemps tolérées dans le diocèse de Grenoble. C'est ce qu'a constaté M. l'abbé Trépied, en analysant les anciens registres de visites pastorales de cette église: « Au xiv<sup>e</sup> siècle, dit-il (1), et dans la première moitié du xv<sup>e</sup>, la custode est ordinairement déposée dans une arche ou armoire mobile, fermant à clef, et placée tantôt à droite ou à gauche de l'autel, tantôt derrière. Cette arche ou armoire devait avoir plusieurs compartiments, pour que les reliques et les saintes-huiles ne fussent pas mêlées avec la pyxide. Mais une armoire mobile était sujette à bien des inconvénients: on pouvait la secouer, la transporter, la fracturer. Plus d'une fois on eut à déplorer des vols sacrilèges. Il fallait des armoires qui présentassent plus de solidité et de garanties. Aussi, dès le milieu du xv<sup>e</sup> siècle (*visites de 1457-1458*), nous voyons Mgr Siboud Allemand ordonner, dans presque toutes les églises, de pratiquer un enfoncement dans le mur de l'abside, à droite ou à gauche de l'autel, plus ordinairement à droite; de le revêtir d'ais ou de planches intérieurement; de le munir d'une porte solide, quelquefois même bardée de fer, et de la faire fermer à la clef pour conserver le corps de Notre-Seigneur. »

Un grand nombre d'armoires eucharistiques ont disparu depuis l'adoption des tabernacles adhérents à l'autel et ne nous sont connues que par les indications des écrivains des derniers siècles.

A l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, deux ciboires étaient renfermés derrière le retable du grand autel, dans une petite armoire non sculptée, au-dessus de laquelle se trouvait l'image de la Vierge, et deux anges en adoration (2).

A Notre-Dame de la Ronde, à Rouen, on mettait primitivement le saint Viatique dans un pilier, du côté de l'Évangile, sous une image de la Vierge; on le plaça ensuite au-dessus du contre-retable du grand autel, dans une lanterne de verre et de menuiserie dorée, jusqu'à ce que la mode des tabernacles d'autels prévalût (3).

Dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle, il n'existait plus de ces armoires eucharistiques dans le diocèse de Cosenza en Calabre. L'archevêque de cette ville, J. B. de Constance, nous dit que « la coutume qu'on avait de conserver le Très-Saint-Sacrement dans des armoires, bâties dans des murailles à côté de l'autel, est déjà perdue par tout le diocèse, encore qu'elles fussent ornées par le dehors d'images et de peintures d'or et

(1) Notice sur le ciborium de la cathédrale de Grenoble. (*Bull. mon.*, t. XXIV, p. 65.)

(2) Moléon, *Voyage lit.*, p. 102.

(3) *Ibid.*, p. 407.

d'azur, selon l'ancien usage, non plus approuvé par la sainte Église, ainsi d'icelle saintement retranchée par plusieurs raisons (1). »

L'*armarium* était parfois percé sous un autel; c'était l'usage du diocèse de Liège au xiii<sup>e</sup> siècle (2). Il en était encore ainsi, au xvii<sup>e</sup>, à Notre-Dame de Paris, où le Saint-Sacrement était conservé sous l'autel dit *des Ardents*, placé derrière le maître-autel. Le procès-verbal de démolition de 1699 s'exprime ainsi: « Dessous (cet autel) était ce lieu, dit le *conditoire*, fermant à clef une porte de petits balustres à jour à deux battants, dans les armoires duquel on serrait tout le ministère de la grand'messe, et au fond duquel, dans le milieu, était un petit tabernacle doublé en dedans de brocard d'or et d'argent à fond rouge, où on mettait le Saint-Sacrement, qu'on y portait en cérémonie, par le côté de l'Évangile, les deux thuriféraires l'encensant continuellement, marchant à reculons (3). »

Parmi les églises qui réservaient jadis l'Eucharistie dans un *armarium* près de l'autel, nous citerons encore la cathédrale de Bayeux; les abbayes d'Abdingoff, près de Paderborn, de Saint-Jean-le-Grand à Autun, de Cluny, de Deutz et de Tournay; les paroisses de Saint-Julien et de Saint-Pierre d'Angers, de Notre-Dame de l'Épine, de Saint-Jean de Péronne, de Saint-Vincent de Rouen, de Vaucluse, etc. (4).

M. l'abbé Godard a remarqué un grand nombre de cavités dans les petites églises du diocèse de Langres, aux murs du sanctuaire. « Les cavités, dit-il, ont rarement gardé leur porte ou leur grille de fer, mais il en reste la trace ou les gonds. Je ne doute pas qu'elles ne soient les anciens repositaires du Saint-Sacrement (5). » Sans contester cette supposition, nous ferons observer que toutes les niches creusées dans les murailles d'église n'ont pas eu une destination eucharistique; il y en avait qui ne devaient contenir que les vases liturgiques: telles sont celles qu'on remarque, à côté de la piscine, dans toutes les chapelles de Saint-Étienne de Caen.

La tradition historique ou certains détails d'architecture prouvent,

(1) Avertissement aux recteurs, curex, prestres et vicaires. Traduction imprimée à Bordeaux en 1613.

(2) Martène, *Thes. nov. anecd.*, t. IV, p. 842.

(3) Passel, *Diet. lit.*, col. 1286.

(4) Udalric, *Ant. consuet. cluniac. monast.*, l. II, c. xx; D. Martène, *De ant. eccl. rit.*, l. I, c. v; Moléon, *Voyage lit.*, p. 103, 407, 490, 411, 412, 413; *Voyages litt. de deux Bénéd.*, t. I, prem. part., p. 160; t. II, p. 243, 244; *Revue de l'art chrétien*, t. II, p. 2 et 3.

(5) *Cours d'archéol. sacrée*, t. II, p. 160.

au contraire, que ce sont bien des armoires eucharistiques que l'on voit à Andlau (Alsace), à Cadalen (Tarn), à Saignat (Creuse), à Saint-Pierre de Sauveplantade (Ardèche), etc.

Dans les églises reculées d'Écosse, on trouve quelques armoires eucharistiques qui ont échappé à la destruction des Protestants. Une de ces niches, à Kinkell, (diocèse d'Aberdeen), porte cette inscription : *Hic est servatum corpus de Virgine natum*. A Desford, on lit cette autre épigraphe : *Ego sum panis vivus qui de celo descendi* (1).

A Rome, le Saint-Sacrement est encore aujourd'hui conservé dans un *armarium* à l'église Sainte-Croix de Jérusalem. Dans d'autres églises, comme à Saint-Clément, à Saints-Côme-et-Damien, à Saint-Sébastien sur le Mont Palatin, etc., on voit des niches qui servaient jadis à cet usage et qui, assez généralement, sont aujourd'hui destinées à contenir les saintes-huiles. Quelquefois l'armoire est remplacée par un édicule en saillie, comme à Sainte-Marie in *Trastevere*, à Sainte-Sabine, à Saint-Nicolas in *carcere*, etc. (2).

L'antique usage dont nous nous occupons, devenu très exceptionnel en France et en Italie, s'est conservé dans beaucoup d'églises d'Allemagne. Le Saint-Sacrement y est réservé dans une niche, creusée dans la muraille, du côté de l'Évangile ; il est abrité par un rideau de soie, une porte en bois et une grille de fer.

Dans ces derniers temps, quelques églises de Belgique ont voulu faire revivre l'usage des armoires eucharistiques. La Sacrée Congrégation des Rites, consultée à ce sujet en 1863, a adressé une circulaire aux évêques pour rappeler que le Saint-Sacrement ne doit pas être conservé ailleurs que dans le tabernacle placé au milieu de l'autel.

#### ARTICLE III

##### Des suspenses eucharistiques

Le deuxième concile de Tours, tenu en 567, a formulé le canon suivant qui a prêté à des interprétations bien différentes : *Ut corpus*

(1) Bridgett, *History of the Holy Eucharist in Great Britain*.

(2) Barbier de Montault, *Les tabernacles de la Renaissance à Rome*, dans la *Revue de l'art chrétien*, janv. 1879, p. 261.

*Domini in altari, non in imaginario ordine sed sub crucis titulo componatur*. Sirmond ne voit là qu'une prescription relative aux pains d'autel qui devaient représenter une croix et non point d'autres figures. Il cite une autre interprétation qui considère ce texte comme réglant la place des oblations pendant le Saint-Sacrifice ; il aurait été ordonné par là de ne les poser ni à gauche ni à droite de l'autel, mais au milieu, en face de la croix. D'après Grancolas, ce canon prescrirait que l'Eucharistie ne soit point placée contre le mur, lieu où se trouvaient les peintures et les images des saints, mais qu'elle soit mise au haut de l'autel, là où domine la croix. Mabillon s'attache à démontrer qu'il ne s'agit pas, dans ce canon, des oblations, mais de la réserve eucharistique qu'il faut placer, non point parmi les images, mais suspendue sous la croix qui domine le *ciborium* ou baldaquin des autels. Que faut-il entendre par ces images ? Dom Chardon pense qu'il s'agit de celles qui étaient placées dans les baptistères, dans les portiques et sous les autels, et que, par conséquent, il fut interdit de réserver l'Eucharistie dans ces divers emplacements. Enfin, nous avons vu plus haut que divers savants croient qu'il faut lire *in armario* ou *in armario ordine*, au lieu de *in imaginario ordine*, et que le concile de Tours aurait voulu par là substituer les suspenses aux armoires eucharistiques.

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître qu'une grande liberté a été laissée sur ce point aux églises, et c'est pour cette raison que, durant le moyen-âge, dans un même diocèse, nous voyons réserver l'Eucharistie tantôt dans les sacristies, tantôt dans des *armarium* et tantôt dans des suspenses au-dessus de l'autel. Le premier mode était le plus rare ; le second était surtout usité dans le midi de la France, en Italie et en Allemagne ; le troisième était plus généralement adopté dans l'Ouest et le Nord de la France, en Belgique, en Angleterre et en Orient. Dans une même église, plusieurs modes de réserve étaient parfois simultanément en usage ; ainsi, à la collégiale de Saint-Julien de Tours, le saint Viatique était réservé dans un *sacarium* situé du côté de l'Évangile et dans une suspense au-dessus de l'autel. Le premier ciboire ne servait que pour l'administration des malades de la paroisse ; le second était réservé pour les religieux de la collégiale (1).

Le saint-ciboire, soit qu'il fût en forme de tour, de colombe, de coupe ou de coffret, était suspendu au-dessus de l'autel à une corde

(1) Moléon, *op. cit.*, p. 103.

ou à une chaîne que soutenait une potence ou un palmier, mais le plus ordinairement à une crosse, pour exprimer symboliquement que Jésus-Christ est le chef et le pasteur de la famille religieuse. Un jeu de poulie analogue à celui de nos anciens réverbères permettait de faire descendre à volonté ce tabernacle mobile. Plusieurs Rituels recommandent de renouveler, chaque année, à Pâques, le cordon de suspension. Le vase eucharistique était entièrement enveloppé d'un pavillon d'étoffe et recouvert d'un dais en métal. « L'enveloppe en étoffe, dit M. Viollet-le-Duc (1), était fixée au dais; mais sa partie inférieure était garnie d'une ganse cousue seulement de distance en distance. Un cordonnet passant entre la ganse, comme dans des anneaux, permettait de fermer la petite tente par le bas, qui avait ainsi l'apparence d'un sac retourné. » Le nom de *tabernacle* donné au ciboire indique le constant usage de l'envelopper dans une espèce de tente. C'est là l'origine du petit pavillon dont nous recouvrons les ciboires.

Les suspenses eucharistiques ne restaient pas toujours à demeure. Dans quelques églises, on ne les plaçait au-dessus de l'autel qu'aux jours de fête. Un inventaire de la cathédrale d'Amiens, rédigé en 1347, mentionne un tabernacle portatif en vermeil qu'on ne suspendait au-dessus du grand autel qu'aux grandes solennités (2).

A Saint-Corneille de Compiègne, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la suspenso était surmontée d'une croix pattée et fleurdelisée, couverte de lames d'or, dont le Christ avait trois pieds de hauteur (3). A La Ferté, près de Chalon-sur-Saône, le Saint-Sacrement était élevé dans un ciboire soutenu par une Vierge enlevée au ciel par des anges (4). A Notre-Dame de Paris, la réserve eucharistique se trouvait derrière le grand autel; un ange de plomb doré, de cinq pieds de hauteur, soutenait la calotte de la suspension. A Saint-Étienne de Dijon, quatre colonnes de cuivre étaient surmontées d'anges adorant le ciboire suspendu à une crosse. A Saint-Ouen de Rouen, la suspenso était au-dessus du retable, entre les images de saint Pierre et de saint Paul (5).

« Derrière le grand autel de Notre-Dame de Chartres, dit Moléon (6), est une Vierge en cuivre, et, au haut, un crucifix d'or de la grandeur

(1) *Dict. du mobilier français*, t. I, p. 251.

(2) *Mém. de la Soc. des ant. de Picardie*, t. X, p. 259.

(3) *Descript. hist. des mon. de Saint-Corneille de Compiègne*, Paris, 1770, p. 58.

(4) Martène et Durand, *Voy. littér.*, t. I, prem. partie, p. 226.

(5) Moléon, *op. cit.*, p. 244 et 386.

(6) *Ibid.*, p. 226.

d'un pied et demi, au pied duquel est une autre Vierge de cuivre qui avance environ d'un pied sur l'autel, au bout de laquelle est la suspension du saint-ciboire. »

Dans les monastères de l'ordre de Cîteaux, une image de la Vierge, portant l'Enfant-Dieu sur le bras gauche, soutenait de la main droite un petit pavillon dans lequel était suspendue l'hostie consacrée; mais cet usage particulier ne me paraît guère remonter qu'au XII<sup>e</sup> siècle, quoique Félibien, dans sa description de l'abbaye de la Trappe, le regarde comme beaucoup plus ancien. L'abbé de Rancé fit inscrire ces vers au-dessus de la statue de la Vierge qui, à l'église abbatiale de la Trappe, tenait à la main la suspenso eucharistique;

Si queras Natum cur Matris dextera gestet,  
Sola fuit tanto munere digna Parens;  
Non poterat fungi majori munere Mater,  
Non poterat major dextera ferre Deum.

A La Ferté-Bernard, la custode eucharistique était encore suspendue au maître-autel en 1627. Mais, quatre ans plus tard, elle était remplacée par un tabernacle disposé au centre du retable. L'inventaire de 1631 mentionne en effet: « un ciboire... servant d'ordinaire à administrer la sainte communion, lequel auparavant avoit accoustumé de servir de custode et demeurait suspendu à la croce qui souloit estre au grand autel (1). »

Lebrun Des Marettes, dans le *Voyage liturgique* qu'il a publié sous le pseudonyme de Moléon, nous apprend que, de son temps (1718), la réserve eucharistique était encore suspendue au-dessus de l'autel, aux cathédrales de Tours et du Mans, à Saint-Maurice et à Saint-Pierre d'Angers, à Saint-Julien et à Saint-Martin de Tours, à Saint-Paul de Sens, à l'abbaye de Marmoutier, etc. (2). Il nous dit que les autels où était suspendue la réserve étaient souvent désignés sous le nom d'*autel du ciboire*.

Les troubles occasionnés par les Protestants firent supprimer dans beaucoup d'églises l'usage de la suspension qui exposait le saint-ciboire à de faciles profanations. Une autre cause de l'abandon de ce système, ce fut l'inconvénient qui pouvait résulter d'un mécanisme, fort simple sans doute, mais sujet à quelques accidents. Ces inconvénients ont été signalés, avec une singulière exagération, dans un

(1) Communication de M. l'abbé Robert Charles.

(2) Pages 81, 103, 104, 105, 114, 121, 139, 155, 157, 221.



article de M. de la Liborlière sur l'ancienne abbaye de Saint-Maixent, inséré dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (1). L'auteur, en mentionnant la suspense eucharistique à une crose, au-dessus du grand autel de cette église, a cru avoir découvert un fait exceptionnel et très étrange. « Si l'oubli, nous dit-il, dont je veux préserver cette crose n'atteint pas ma notice, du moins la postérité saura, sur un objet du temps passé, la vérité bien exacte; cette bonne fortune lui arrive trop rarement pour que je ne conçoive pas d'avance quelque fierté d'être devenu le coopérateur d'un semblable phénomène. » Cette notice, écrite en 1839, prouve qu'à cette époque, des antiquaires d'ailleurs instruits étaient fort peu au courant des coutumes liturgiques du moyen-âge et même de celles qui ont persévéré en bien des endroits jusqu'à la Révolution de 1789. Quoi qu'il en soit, nous citerons l'appréciation de M. de La Liborlière sur ce mode de suspension, non point pour y souscrire, mais parce que ses critiques, justes en quelques points, ont dû être faites plus d'une fois par le clergé des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, et que nous trouvons là le motif principal qui fit abandonner la suspense pour y substituer des tabernacles. « Je n'ai jamais conçu, dit l'auteur, comment on avait pu établir et conserver un mode d'exposition dont un des moindres inconvénients était de rappeler aussitôt la manœuvre employée pour le service des réverbères de rues. Outre la sensation désagréable que faisait subir à la vue et à la pensée la manière peu décente dont s'accomplissait une cérémonie si auguste de la religion catholique, il pouvait y avoir dans l'exécution matérielle plus d'un dangereux inconvénient. Sans parler des secousses qui avaient souvent lieu et qu'il était presque impossible d'éviter, l'homme qui fait jouer le treuil pouvait le laisser échapper trop vite ou même tout à fait; la corde pouvait ou se mêler ou s'accrocher dans les poulies, ou se rompre; la ficelle directrice tenue par le diacre pouvait aussi se casser au sortir de ses doigts. Alors, que d'accidents divers seraient résultés de l'une ou l'autre de ces éventualités! Et même en supposant que tout réussit toujours à merveille, il devenait aussi pénible pour les fidèles que risible pour les impies de considérer à l'aide de quels moyens était offert à la vénération publique le plus saint des mystères. Eût-on même écarté toute idée spirituelle et n'eût-on pensé qu'à l'effet produit sur les regards, le résultat n'eût pas cessé d'être peu satisfaisant... Je ne crois pas, en un mot, qu'il fût

(1) Premier trimestre de 1838-1839, p. 22.

possible d'imaginer, soit dans l'ensemble, soit dans les détails, rien de plus disgracieux et de plus misérable sous tous les rapports. » Si M. de La Liborlière avait pu consulter quelque dessin d'autel du xii<sup>e</sup> siècle, à suspense eucharistique, il aurait sans doute changé de sentiment, du moins en ce qui concerne l'effet produit par cette gracieuse suspension.

La considération de la commodité l'a emporté sur le sentiment du beau, et les tabernacles adhérents à l'autel ont remplacé les suspenses. Elles ont presque partout disparu à la Révolution de 1789. A la cathédrale d'Amiens, le saint-ciboire est resté suspendu derrière le maître-autel, au milieu d'une gloire exécutée en 1765. Le Saint-Sacrement qui y est exposé n'est plus réservé comme jadis pour le Viatique des malades, mais pour appeler l'adoration des fidèles : c'est une sorte d'exposition perpétuelle. Le premier dimanche de chaque mois, à la messe du Chapitre, après la communion du célébrant, quatre chanoines se mettent à genoux sur les degrés de l'autel, en tenant des cierges allumés, tandis que le diacre renouvelle la sainte hostie. En 1878, Mgr Bataille, évêque d'Amiens, a obtenu de la Congrégation des Rites le maintien de l'usage, plus de cinq fois séculaire, de conserver la sainte Eucharistie dans une suspense au-dessus du maître-autel de la basilique; l'ancienne pyxide a été remplacée par une colombe en vermeil.

Dom Guéranger a introduit dans l'église abbatiale de Solesmes l'usage de la colombe suspendue à une crose. Il s'est maintenu à Saint-Thibaud, près de Sémur, à l'Aguène, à Saint-Yrieix (Haute-Vienne), et dans un certain nombre d'églises de Russie.

M. Pugin, dans les églises gothiques qu'il a construites en Angleterre, a voulu reproduire exactement la forme et les dispositions des anciens autels, et il a suspendu aux voûtes la custode eucharistique. Grâce aux modernes progrès de la mécanique, il paraît que ces sortes de suspenses n'offrent aucune espèce de danger, et qu'à la beauté de la forme, elles réunissent la solidité et la commodité.

## ARTICLE IV

## Des Tabernacles

Le mot *tabernacle* désigne exclusivement aujourd'hui l'édicule fixe placé au milieu de l'autel ou un édifice construit près de l'autel, ayant pour destination de contenir la réserve eucharistique. Rien de plus convenable que ce nom emprunté à l'Ancien Testament : de même que le Tabernacle des Israélites renfermait l'Arche d'alliance, celui des Chrétiens renferme le signe sacré de l'alliance la plus intime de l'homme avec Dieu, c'est-à-dire l'Eucharistie. Cette expression, dans le sens moderne, ne remonte pas au-delà du moyen-âge, et s'applique alors à tous les meubles destinés à contenir l'Eucharistie, à la colombe du *ciborium*, au ciboire, à l'ostensoir, aux armoires eucharistiques, et même aux chasses, aux reliquaires et aussi aux dais d'architecture que les Anglais appellent encore aujourd'hui *Tabernacle-Work*. C'est aussi le nom qu'on donnait souvent au *ciborium* qui abritait la suspension eucharistique.

Le réceptacle des hosties consacrées a été encore désigné sous les noms *d'arca*, de *ciborium*, *conditorium*, *custodia*, *repositorium*, *sacarium*, etc.

Les tabernacles isolés s'appellent *ciborio*, en Italie ; *maison de Dieu*, en Allemagne ; *Sion*, en Russie.

Pendant bien longtemps, le prêtre communia les fidèles avec les hosties qu'il avait consacrées à la messe ; il n'était donc pas nécessaire que l'autel fût pourvu d'un tabernacle. Les hosties destinées aux malades étaient conservées soit dans une pyxide suspendue au-dessus de l'autel, soit dans un coffret qu'on laissait dans le *sacarium*, soit dans une armoire pratiquée derrière ou à côté de l'autel.

Les plus anciens tabernacles étaient de petits édicules en marbre ou en pierre, creusés dans la muraille, dont la porte rectangulaire était flanquée de deux colonnettes et surmontée d'un fronton. Tels sont ceux qu'on voit, à Rome, à Sainte-Cécile, à Saint-Clément, à Sainte-Marie in *Trastevere*, à Sainte-Marie-l'Égyptienne, à Saint-Nicolas in *carcere*, à Sainte-Sabine, etc. Il y en avait qui faisaient fortement saillie sur le mur ; tel paraît être un édicule du v<sup>e</sup> siècle, dans la cha-

pelle des Saints-Anges, près de Spolète (Ombrie), et dont nous donnerons plus tard la description d'après M. Rohault de Fleury.

A quelle époque a-t-on placé au centre du gradin de l'autel ces édicules en forme de temple, de tour ou de petite armoire ? M. Viollet-le-Duc dit qu'ils ne remontent pas à plus de deux cents ans (1). M. de Caumont paraît admettre qu'il en a existé quelques uns au moyen-âge, lorsqu'il dit que « sur la *plupart* des autels des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, il n'y avait pas de tabernacle pour recevoir les hosties (2). » Nous ne pensons pas que cette origine soit ni aussi ancienne, ni aussi moderne. On commença au xiii<sup>e</sup> siècle à se servir parfois d'un tabernacle mobile qui consistait en un coffret de bois ou de métal, recouvert d'un pavillon de soie ; mais ce ne fut que vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle que ce réceptacle abandonna le côté gauche de l'autel pour se dresser d'une manière permanente au milieu même de l'autel ; quant aux tabernacles isolés de l'autel, ils prirent à cette époque des proportions souvent monumentales.

L'évêque Laurent Allemand, lors des visites pastorales qu'il fit en 1551, dans son diocèse de Grenoble, prescrivait de placer au milieu de l'autel des tabernacles en bois de noyer, là où il n'y en avait pas encore (3).

Cet usage se généralisa au xvii<sup>e</sup> siècle, et parfois même fort inutilement, puisqu'on mit des tabernacles à des autels où l'on ne conservait jamais la réserve eucharistique. Il y eut toutefois d'assez nombreuses exceptions. Le Rituel de Soissons, publié en 1753, constatait que : « aucune ancienne église n'avait encore adopté le tabernacle. » Dom Chardon faisait remarquer, en 1746, que beaucoup d'églises avaient résisté à l'envahissement de la mode et continuaient à réserver l'Eucharistie soit dans la sacristie, soit dans des *armarium*, ou, le plus ordinairement, dans des suspenses.

On a employé des matières bien diverses pour la confection des tabernacles : l'or, l'argent, le bronze, le cuivre, le fer, la pierre, le granit, le marbre, le porphyre, les pierres précieuses, le bois, l'écaille, la nacre, la terre-cuite, etc. Souvent la porte seule est en matière précieuse.

Les Capucins, en raison de leur pauvreté, sont autorisés à se servir

(1) *Dict. raisonné d'archit.*, t. II, p. 47.

(2) *Cours d'antiqu. monument.*, t. VI, p. 161.

(3) *Ordinavit fieri custodiam nucem in medio altaris. Cf. Bulletin monum.*, t. XXIV, p. 61.

d'un tabernacle en bois, simplement poli. En Angleterre, un grand nombre de ces édicules sont en fer travaillé et offrent une grande sécurité.

Le bois serait préférable à la pierre, dangereuse par l'attraction qu'elle a pour l'hydrogène. Tous les bois ne sont pas également admissibles : le Concile d'Aix (1585) proscribit ceux de noyer et de chêne qui laissent suinter l'humidité, et recommande le bois de peuplier. Quand le tabernacle est en marbre, comme c'est aujourd'hui l'usage le plus général, il est prescrit par les synodes d'en lambrisser l'intérieur.

Le tabernacle est ordinairement posé sur le gradin de l'autel; quelquefois il est pratiqué dans les gradins eux-mêmes : c'est ce qu'on appelle, à Rome, *Tabernacle à la théatine*, parce que tel est l'usage des religieux théatins.

Les tabernacles sont le plus souvent carrés, mais il y en a de ronds, d'octogones et de polygones; ils affectent la forme d'une armoire, d'un petit temple, d'une chapelle, d'une tour, d'un château, d'une pyramide, d'une urne, etc. « De nos jours, dit M. Raffray (1), on a donné quelquefois au tabernacle la forme d'un Sacré-Cœur d'où jaillit une immense gerbe de rayons et dont la plaie sert de passage au Dieu caché qui vient reposer dans notre poitrine : idée ingénieuse et touchante à laquelle il ne manque que la sanction du temps. » Tout ce qui est ingénieux n'est pas recommandable; en fait de liturgie, tenons-nous en à l'antique tradition de l'Église.

En Allemagne et en Belgique, on voit des tabernacles tournants, pour éviter l'emploi de l'escalier quand on veut retirer le ciboire. On ne saurait disconvenir que ces mécanismes utilitaires ne soient préjudiciables à la dignité du culte.

A l'église Saint-Laurent de l'Escorial, le tabernacle en pierres précieuses était muni de fenêtres en cristal, à travers lesquelles on apercevait le saint-ciboire. La Sacrée Congrégation des Rites, consultée sur la convenance de cette disposition, répondit qu'on devait couvrir le tabernacle de façon à ce que le saint-ciboire ne restât point exposé à la vue des fidèles (2).

M. Viollet-le-Duc, dans les autels qu'il a fait exécuter, place sur

(1) *Beautés du culte*, t. II, p. 47.  
(2) N° 6141, 30 sept. 1865.

le gradin une espèce de réduit, tout simplement taillé dans la pierre, et qu'il appelle très vulgairement *boîte à ciboire* (1).

Les décorations de la porte du tabernacle se rapportent souvent à l'Eucharistie : on y voit les figures qui l'ont précédée, les prophètes qui l'ont annoncée, les évangélistes qui l'ont proclamée, les anges qui l'adorent, le crucifiement d'où découlent toutes les grâces sacramentelles, le pélican nourrissant ses petits de son propre sang, etc.

Le concile d'Aix en Provence (1585) ordonne de mettre sur le haut du tabernacle une image de Jésus-Christ ressuscitant du tombeau, ou percé d'une lance au côté, ou attaché à la croix.

Beaucoup de ces édicules sont surmontés d'une console ou d'une gloire dans laquelle on place l'ostensoir pour les expositions du Saint-Sacrement.

Dans l'Est de la France et en Allemagne, une lampe qu'on pouvait apercevoir du dehors indiquait l'autel où reposaient les saintes hosties. Ce n'était point toujours sur un autel, mais aussi dans un grand tabernacle adossé contre un pilier ou contre un mur du sanctuaire. Ces sortes de tabernacles isolés se composent généralement d'un piédestal garni de statues, d'un réceptacle monumental et d'un couronnement pyramidal. On en voit, dans le xv<sup>e</sup> siècle, qui sont des chefs-d'œuvre d'architecture et de sculpture.

Les tabernacles isolés ou adhérents à l'autel sont quelquefois accompagnés d'inscriptions, ordinairement relatives à l'Eucharistie. A Rome, on lit sur le tabernacle de Sainte-Croix de Jérusalem : *Hic Deum adora*; sur celui de Saint-Marc : *Hic est vere panis angelorum*; sur celui de Saint-Étienne-le-Rond (1516) : *Christi corpys ave sacra de Virgine natvm*; à Sainte-Marie in Trivio (xv<sup>e</sup> s.) : *Tantum cuncti sacramentvm veneremv cerivi*.

Les conciles prescrivent de tapisser d'une étoffe de soie blanche l'intérieur du tabernacle; en Italie, outre cette tenture, on met à l'entrée un rideau également en soie dont les anneaux glissent sur un triangle.

Dès le xvii<sup>e</sup> siècle, on a donné le nom de *conopée* au pavillon dont on entoure l'extérieur du tabernacle. Monseigneur Barbier de Montault se montre sévère pour cette expression : « Il suffisait, dit-il (2),

(1) *Dict. d'archit.*, v<sup>o</sup> *Retable*.

(2) *Revue de l'art chrétien*, t. XXVII, p. 259.

d'ouvrir le Dictionnaire latin-français de Quicherat, et on aurait vu que *conopeum*, employé par Juvénal et saint Jérôme, par Horace et Properce, avec la variante *conopium*, dérive du grec *κονοπίου* ou *κονοπίου* et se traduit par *rideau; tenture, tente, pavillon*. Traduire par *conopée*, c'est manifester trop clairement qu'on ne sait ni le latin ni le français. »

D'après Barruffaldi, la couleur blanche étant celle de l'Eucharistie, le conopée doit toujours être blanc. Selon Gavantus, il peut être fait d'un tissu d'or ou d'argent ou bien d'une étoffe de soie de la couleur du jour. Le violet remplace le noir aux offices funèbres, parce qu'aucun emblème de mort ne doit voiler le tabernacle où repose le pain de vie. Les églises qui suivent le Rite ambrosien se servent exclusivement d'un pavillon rouge.

Il suffit de parcourir les anciens inventaires pour voir qu'autrefois, en France comme ailleurs, les tabernacles étaient garnis d'un pavillon. Cependant cet usage n'a jamais été général; saint Charles Borromée n'en fait point mention, et à Rome même, il n'est pas considéré comme strictement obligatoire, surtout quand le tabernacle est une œuvre remarquable de sculpture, de ciselure ou de peinture. On pense sans doute que c'est là une décoration plus digne encore qu'une étoffe plus ou moins riche.

Nous terminerons ce paragraphe en mentionnant un certain nombre des principaux tabernacles, isolés ou adhérents à l'autel, qu'on voit en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France et en Italie.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE. — *Cologne* : Tabernacle peint et doré, fort remarquable, à l'église Saint-Cunibert. — *Lubeck* (Notre-Dame): tabernacle en bronze de 1379. — *Nuremberg* : à Saint-Laurent, tabernacle en grès bigarré (1493-1500), qu'on appelle *la Maison sacramentelle d'Adam Krafft*. Cet habile artiste consacra sept années de sa vie à construire cet efflorescent édifice gothique, adossé à un pilier du chœur, du côté de l'Évangile. Il est supporté par trois statues d'hommes, à demi agenouillés, qui représentent l'artiste et deux de ses apprentis. Au-dessus d'une galerie à jour peuplée de figures de saints, s'élève un tabernacle carré dont quatre saints décorent les angles; il est surmonté d'une tige dont les nombreux rameaux, historiés des scènes de la Passion, s'élèvent jusqu'à la voûte. « Dans cette œuvre, dit la *Gazette des Beaux-Arts* (1), Krafft se

(1) Deuxième série, t. IV, p. 190.

montre à nous sous un jour nouveau, aux prises avec l'architecture. Il y sait réduire les plus belles décorations plastiques au rôle de simples ornements, sans diminuer leur importance, et il les dispose avec un ordre admirable dans cette flèche si hardie qui ne mesure pas moins de soixante-quatre pieds. Quelle fantaisie exhubérante n'y déploie-t-il pas, quelles ressources, quelle impatience de l'uniformité et de l'équilibre et, en même temps, quelle abnégation! Sculpteur de figures avant tout et par-dessus tout, il y subordonne les figures à l'ensemble, relègue les saints dans leurs niches et ne se juge digne, lui et ses deux compagnons, que de servir de support à l'édifice. » Dans cette même ville, à Saint-Sebald, on voit une armoire eucharistique, fermée par un volet bordé de fer et entourée de niches et de contreforts. Une chapelle extérieure forme comme le revers du tabernacle. Un luminaire placé dans une lanterne indiquait jadis aux fidèles du dehors l'endroit précis où résidait le Saint-Sacrement. — *Strasbourg* : tabernacle du xv<sup>e</sup> siècle, à l'église de l'hôpital. — *Ulm* : à la cathédrale, tabernacle isolé, exécuté en 1469 par Adam Krafft. C'est une pyramide en pierre, d'une admirable légèreté, haute de 90 pieds, dont on admire surtout les ravissantes statuètes.

BELGIQUE. — *Léau* : son tabernacle, placé dans le transept nord, a été exécuté en 1552, par Corneille de Vriendt. C'est une tour pyramidale en calcaire blanc, de seize mètres de hauteur, divisée en dix étages décorés d'un grand nombre de groupes et de statuètes, représentant des scènes et des personnages bibliques. On voit d'autres tabernacles isolés, plus ou moins remarquables, à Berthem, près de Louvain (xv<sup>e</sup> s.), à Saint-Martin de Courtray (xv<sup>e</sup> s.), à Notre-Dame de Hal (1409), à Saint-Jacques-de-Louvain (1538), à Saint-Pierre-de-Louvain (1450), etc.

ESPAGNE. Le tabernacle de la *santa Forma* à la sacristie de l'*Escorial* est orné de dix mille diamants, rubis, améthistes et grenats, disposés en forme de rayons qui produisent un effet merveilleux.

FRANCE. *Autreville* (Vosges) : on voit du côté de l'Évangile, adossé au mur de l'abside, un petit monument supporté par un cul-de-lampe. Sur un phylactère que tient un ange, on lit ces mots : *Ecce panis angelorum*. — *Bernay* (Eure) : l'Enfant-Jésus du tabernacle, en marbre

blanc, est attribué au Puget. — *Braine-le-Comte* : tabernacle en pierre, daté de 1557, de forme pyramidale. On accède par un escalier à la niche où l'on exposait l'ostensoir. — *Ormes* (Aube) : tabernacle en bois sculpté (xvi<sup>e</sup> s.), se composant de deux tours octogones superposées, ayant chacune deux étages; les trois étages supérieurs sont à jour. — *Grenoble* : le tabernacle de sa cathédrale fut construit en 1460 par l'évêque Siboud-Allemand; il est adossé à un des piliers du chœur, du côté de l'Épître; probablement il n'a plus servi à conserver les saintes espèces depuis la mutilation qu'il subit en 1562, de la part des Huguenots. — *Paris* : au musée du Louvre, collection Sauvageot, tabernacle en faïence d'Andrea della Robbia, composition architecturale ornée d'anges et de têtes de séraphins. La collection Basilewzki, aujourd'hui en Russie, possède un tabernacle du xv<sup>e</sup> siècle, presque identique à celui de Bouilly (Aube), publié par M. Gaussen, dans le *Portefeuille archéologique de la Champagne*. — *Saint-Gervais-de-Vic* (Sarthe) : c'est une tour ajourée en fenestrages gothiques, exécutée en l'an 1500. A l'intérieur, elle est divisée en deux étages dont l'un était réservé pour l'Eucharistie. La porte était placée par derrière : on y accédait en faisant le tour de l'autel. — *Saint-Jean-de-Maurienne* : son tabernacle en pierre, du temps de Louis XII, adossé au mur du sanctuaire, du côté de l'Évangile, porte dans le haut tout un monde de statuettes que domine la sainte Vierge. La sainte Eucharistie n'est plus renfermée aujourd'hui dans cette tour, dépourvue de sa grille monumentale qui servait de support à sept lampes. — *Semur* : tour à plusieurs étages, garnie de contreforts et de fenêtres, reposant en encorbellement sur un piédestal à deux étages. — *Sollies-Ville* (Var) : pyramide à jour du xv<sup>e</sup> siècle, garnie de verres, s'élevant à huit mètres de hauteur. — *Toulon* : à Sainte-Marie-Majeure, le tabernacle de la chapelle du *Corpus Domini* est l'œuvre de Puget.

On voit encore de beaux tabernacles, isolés ou adhérents à l'autel, au collège des Savoyards, à Avignon, à Chassenay (Rhône), à Curval (Tarn), à Foissy (Côte-d'Or), à Hagueneau (Alsace), à Maltot (Calvados), à Mirebeau (Côte-d'Or), à Saint-André (Tarn), à Saint-Germain (Aube), à Sainte-Gertrude de Maulévrier (Seine-Inférieure), à Senanques, à Til-Châtel (Côte-d'Or), à Tracy-le-Bocage (Calvados), à Varognes (Haute-Saône), à Villeloup et à Villy-le-Maréchal (Aube).

Certaines contrées ont mieux conservé que les autres les grands tabernacles indépendants des autels : ainsi, dans le département de

la Nièvre, on en trouve à Amazy, Beaulieu, Brassy, Challemand, Coucy-lès-Varzy, Germenay, Metz-le-Comte, Moissy, Nevers, Oisy, Saint-Didier et Vignal (1).

ITALIE. — *Florence* : le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, on expose au Baptistère un riche tabernacle en argent bosselé, exécuté de 1366 à 1477, par Maso Finiguerra et d'autres artistes. — *Orrieto* : le tabernacle d'argent de la cathédrale fut exécuté en 1335 par l'orfèvre siennois Ugholino. — *Rome* : dans la sacristie de l'*Annunziata* édifice de marbre blanc, incrusté d'émaux, datant du xiii<sup>e</sup> siècle. — A Saint-Clément, fort beau tabernacle donné en 1299 par Boniface VIII. — à Saint-Jean de Latran, tabernacle de l'an 1369, où s'allient harmonieusement l'architecture, la peinture et la sculpture. — Tabernacles isolés du xv<sup>e</sup> siècle, à Sainte-Françoise-Romaine, à Saint-Grégoire au *Cœlius*, à Sainte-Marie in *Trastevere*, à Saint-Pierre-du-Vatican, à Saint-Sébastien-hors-les-Murs, etc.; du commencement du xv<sup>e</sup> siècle, à Saint-Étienne-le-Rond, à Sainte-Croix-de-Jérusalem, au Musée chrétien du Vatican, etc. Les tabernacles isolés de la Renaissance ont été la plupart convertis en armoires aux saintes-huiles. Mgr Barbier de Montault, dans un travail spécial (2), a décrit les plus remarquables, ainsi que ceux qui attiennent à l'autel, et dont les plus artistiques se trouvent à Saint-Jean-de-Latran, à Saint-Pierre-du-Vatican, à la *Chiesa Nuova* et à l'église conventuelle de la *Lungara*. — *Sienna* : le tabernacle en bronze de la cathédrale, au maître-autel, fut fondu par Lorenzo di Pietro, comme on le voit par l'inscription gravée à la base : *Opus Laurenti Petri pictoris, alias Vecchieta de Senis, 1472*. — Dans la même ville, à *San Domenico*, le tabernacle du maître-autel, en marbre, est attribué à tort à Michel-Ange; le piédestal est décoré des figures des quatre évangélistes. — *Spolète* : la chapelle du Clitumne, dédiée aux Saints-Anges, non loin de Spolète et de Passignano, est un monument du v<sup>e</sup> siècle. On y voit une curieuse niche que M. G. Rohault de Fleury considère comme un tabernacle de cette époque. L'importance qu'aurait cette attribution pour démontrer l'antiquité reculée des tabernacles fixes, nous engage à reproduire ici la description et les considérations de M. Rohault de Fleury. « Nous voyons là, dit-il (3), une petite niche

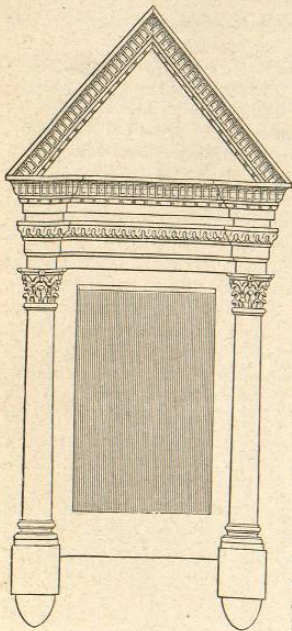
(1) Cf. de Souhait, *Répertoire archéologique du département de la Nièvre*.

(2) *Les tabernacles de la Renaissance à Rome*, dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XXVII.

P. 237.

(3) *Un tabernacle chrétien du v<sup>e</sup> siècle*, dans la *Revue de l'art chrétien*, juillet 1880, p. 179.

quadrangulaire de 0<sup>m</sup>32 de largeur sur 0<sup>m</sup>37 de profondeur, 0<sup>m</sup>63 de hauteur, sans compter les seize centimètres creusés en contre-bas du seuil. — Elle était fermée par des volets d'environ 3 cent. d'épaisseur, à deux vantaux, tournant sur des tourillons dont les douilles apparaissent encore sur le marbre, et battant en haut sur une feuillure. Cette armoire est encadrée



Tabernacle de la chapelle du Clitumne.

vit naître l'usage des tabernacles sur les autels, on n'aurait pas manqué de le placer dans une situation plus commode ; mais l'autel alors

par deux colonnettes de jaune antique, corinthiennes, isolées, portées sur deux consoles, et soutenant un riche entablement avec fronton. Le soffite est orné d'entrelacs du meilleur style. La situation, la ressemblance singulière de ce tabernacle avec ceux qui abritent aujourd'hui la sainte Eucharistie sur nos autels, semblent *a priori* indiquer la même destination ; toutefois, l'extrême rareté, pour ne pas dire l'absence de monuments de ce genre laissés par l'antiquité chrétienne, nous oblige à étudier plus attentivement la question. Écartons d'abord les objections négatives contre l'attribution de notre tabernacle à cet emploi sacré. Si l'on nous oppose qu'il est inaccessible à la main du célébrant, à cause de l'autel qui remplit la tribune, cette circonstance, au lieu d'infirmier notre opinion, nous semble au contraire l'appuyer ; car dans le cas où il eût été construit depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, époque

ne ressemblait nullement à celui d'aujourd'hui, il était sans doute formé d'un cippe antique, c'est-à-dire étroit, permettant la circulation autour, et l'abord du tabernacle par derrière. Le style de l'édicule nous défendant de lui supposer un rôle païen, sa situation, d'y voir un reliquaire, je demande à quel autre usage que l'Eucharistie on a pu le consacrer ? Or, nous pouvons voir dans les souvenirs des premiers siècles que rien ne s'oppose à une réponse affirmative de la question. Je sais que les anciens Chrétiens n'avaient pas coutume de conserver dans leurs églises les saintes espèces de la façon qu'on le fait aujourd'hui. Mais la chapelle du Clitumne a suffisamment, nous écrit M. de Rossi, les caractères de l'*oratorium*, de la *basilicula*, pour qu'on soit en droit de l'assimiler plutôt aux oratoires privés qu'à de grandes églises. — On aurait tort de croire qu'à la paix de l'Église, les oratoires privés, si utiles pendant la persécution, aient été abandonnés, car la célébration des saints Mystères dans les maisons particulières devint l'objet des prescriptions des canons des premiers conciles, et, jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle, la législation justinienne (*Nov.* 58) renouvelle sur ce point la législation des canons, en permettant le culte privé sous bénéfice de la permission de l'évêque. Ces permissions n'étaient pas rares aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles ; il semble même que, dans le cas de nécessité, tout prêtre, du moins en Orient, avait coutume de la présumer. Le souvenir se conserve toujours à Rome du fait de S. Ambroise, qui *trans Tiberim apud quamdam clarissimam invitatus Sacrificium in domo obtulit.* »